

Image not found or type unknown



Droit du coemprunteur en immobilier

Par **MAPPE5**, le **08/11/2008** à **10:00**

les droits du coemprunteur sont ils les mêmes que celui de l'emprunteur sur un bien immobilier (dans le cadre d'une union libre) en cas de séparation ou de décès de l'emprunteur